

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE
DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS
ANNEE 2019

CONTRIBUER | TRIER | RÉDUIRE



Ensemble,
RÉDUISONS
nos **DÉCHETS**



CRÉATION / IMPRESSION : iBiz

SOMMAIRE

LE TERRITOIRE ET SA COMPETENCE	3
LES MOYENS ORGANISATIONNELS.....	4
<i>Modalités d'exploitation du service</i>	
<i>Modalités et fréquence de collecte</i>	
LES TONNAGES COLLECTES.....	5
<i>Les ordures ménagères résiduelles</i>	
<i>La collecte sélective</i>	
<i>Les autres collectes (hors déchèterie)</i>	
<i>Les déchèteries</i>	
LE TRAITEMENT.....	11
<i>Les ordures ménagères résiduelles</i>	
<i>La collecte sélective.</i>	
<i>Les déchets des déchèteries.</i>	
<i>Les autres collectes (hors déchèterie).</i>	
LA PREVENTION.....	14
LES INDICATEURS FINANCIERS.....	17
BILAN ET SYNOPTIQUE DES FLUX.....	21

Ce rapport annuel sur l'exploitation des services de traitement des ordures ménagères répond aux articles

L 1411-13, L 2313-1, et L5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il est établi conformément au décret n°2000-404 du 11 mai 2000 relatif au rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets paru au Journal Officiel numéro 1112 du 14 mai 2000, page 7265 modifié par le décret n°2015-1827 du 30/12/15.

Ce rapport est destiné à l'information des élus et des usagers du service public.

Il a pour objectif de présenter :

- les résultats techniques,*
- les résultats financiers,*
- les dispositifs d'élimination et de valorisation des déchets ménagers.*

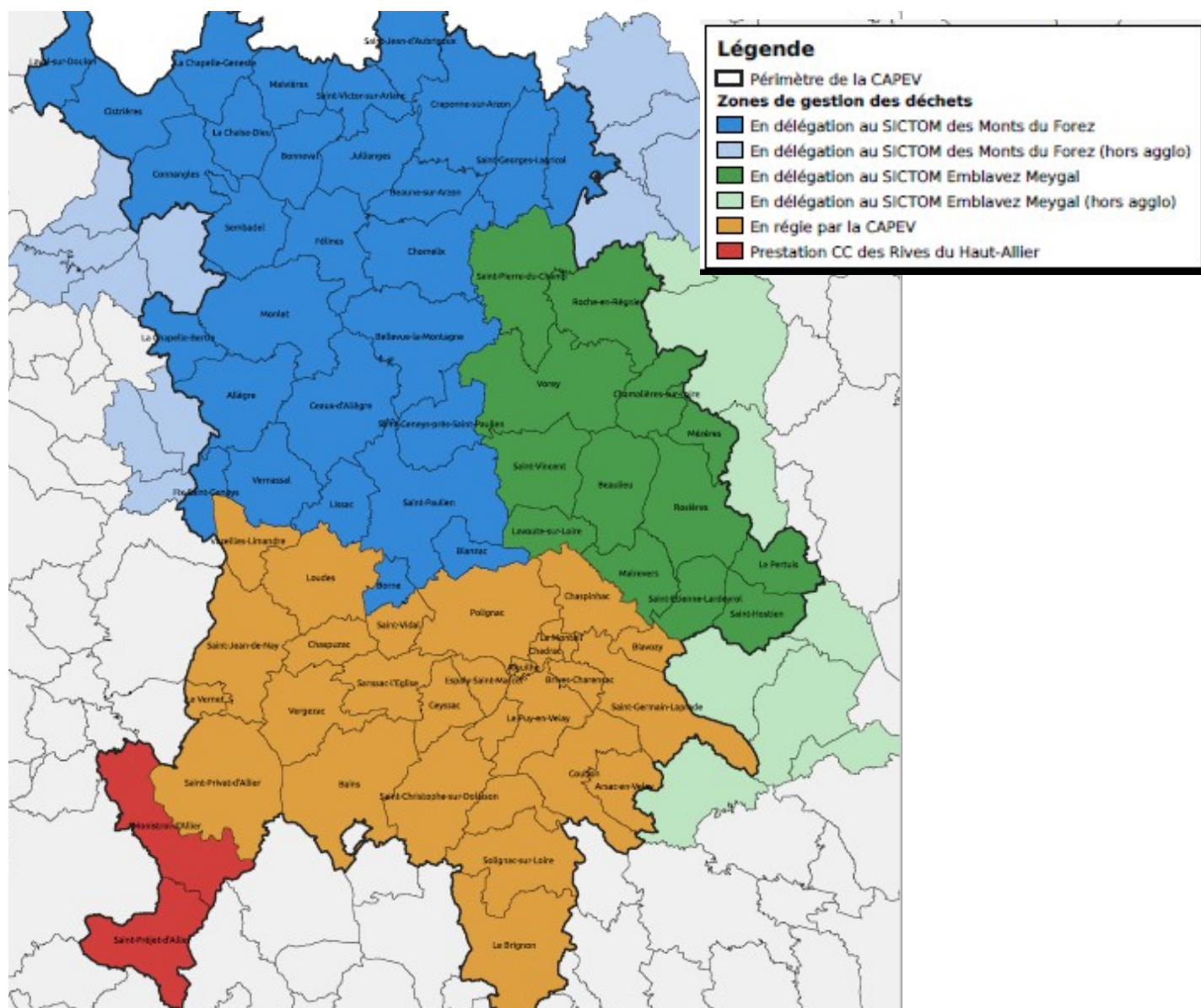
LE TERRITOIRE ET SA COMPETENCE

La Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay est créée depuis le 1er janvier 2000.

Au 1er Janvier 2017, avec la loi Notre, la Communauté d'Agglomération s'est agrandie de 28 à 71 communes. Au 1^{er} janvier 2018 ce nombre est porté à 72 communes. Le nombre d'habitants a bien évidemment évolué, de 57 800 habitants à un peu plus de 81 600 habitants.

Elle exerce de plein droit au lieu et place des communes membres, la compétence collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés.

Cette compétence exercée en régie pour les 28 communes de l'ancienne agglomération, est déléguée pour les 36 communes des anciennes Communautés de communes du Plateau de la Chaise Dieu, du Pays de Craponne et des Portes d'Auvergne, au SICTOM des Monts du Forez, et pour les 13 communes de l'ancienne Communauté de communes de l'Emblavez, au SICTOM Emblavez Meygal. Une différence de mode de gestion est donc présente : gestion par régie ou par délégation.



LES MOYENS ORGANISATIONNELS



1 responsable de service
 1 responsable technique
 1 chargé de mission collecte sélective et déchèteries
 1 chargé de prévention et économie circulaire
 1 chargé du développement tri prévention et compostage
 1 ambassadeur de tri et prévention
 1 assistante administrative
 1 agent chargé du suivi des PAV et des livraisons et réparations des bacs
 1 responsable d'équipe
 24 agents de collecte
 une agence d'intérim d'insertion.

9 beom de 16 m3, 2 de 12 m3 et 2 de 7 m3

1 fourgon pour les livraisons réparations

2 véhicules de service

191 525 km parcourus par les bennes de collecte

115 000 litres de gasoil



Modalités d'exploitation du service

Sous l'autorité de la Direction des Services Techniques mutualisés Ville du Puy / Agglomération, le service CTD (Collecte et Traitement des Déchets) assure la gestion :

- ✓de la prévention des déchets
- ✓de la collecte des déchets ménagers et assimilés
- ✓des marchés relatifs à leur traitement
- ✓des marchés relatifs au tri et à la valorisation des déchets recyclables
- ✓du réseau des quatre déchèteries

Compétence	Compétence exercée en régie	Compétence réalisée par un prestataire	Nom de l'établissement exerçant la compétence
Collecte OMR	x		
Collecte sélective en porte à porte	x		
Collecte du verre en apport volontaire		x	SOLOVER/MINERIS
Déchèterie		x	EMMAUS ENVIRONNEMENT/ SRVV/CHIMIREC
Collecte du textile en AV			EMMAUS ENVIRONNEMENT
Traitement OMR		x	ALTRIOM

Modalités et fréquence de collecte

	URBAIN-DENSE ET HABITAT COLLECTIF	URBAIN PAVILLONNAIRE	RURAL
Ordures ménagères 	En bac Porte à porte 2 fois par semaine 	En bac Porte à porte 1 fois par semaine 	En bac: Point de regroupement Porte à porte 1 fois par semaine 
Emballages 	En bac (vrac) Porte à porte 1 fois par semaine  En sac Porte à porte 1 fois par semaine 	En bac (vrac) Porte à porte 1 fois par semaine 	En bac (vrac) :Point de regroupement Porte à porte 1 fois toutes les 2 semaines 
Verre et textile 	 En point d'apport volontaire 		

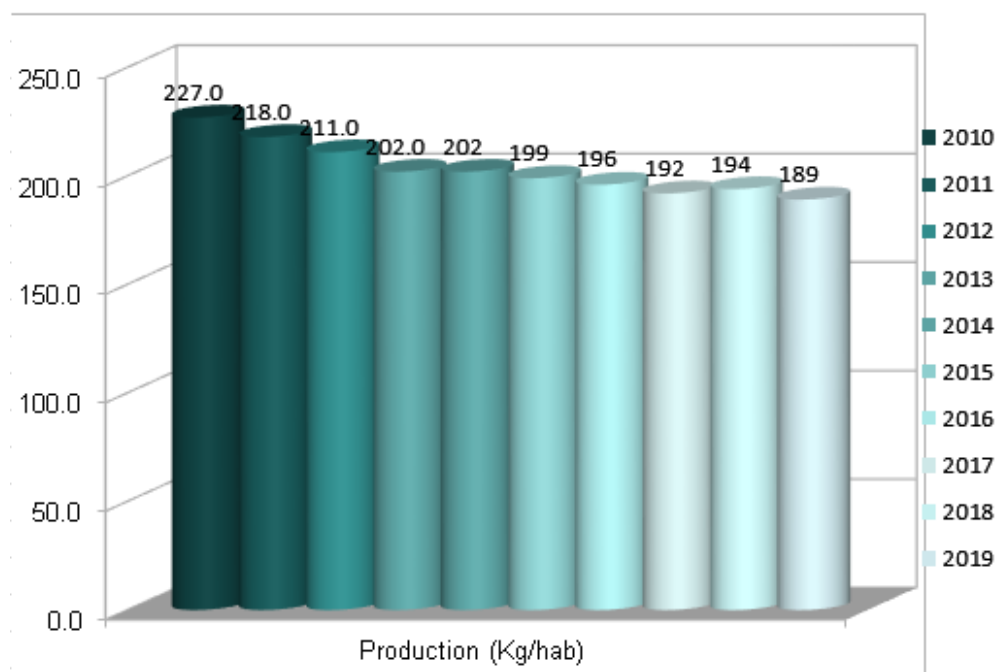
LES TONNAGES COLLECTES

Les ordures ménagères résiduelles

En 2019, **11 326 tonnes** d'ordures ménagères résiduelles (OMR) et assimilées ont été collectées. Depuis 2010, ce tonnage a **diminué** de plus de **14 %** grâce aux actions issues des plans de prévention comme l'accès à des solutions de compostage pour tous et des ateliers favorisant la réduction des déchets au quotidien.

Entre 2018 et 2019, la quantité d'OMR a diminué de 2,5% et passe pour la première fois en dessous de 190kg par habitant par an.

Evolution de la production d'ordures ménagères



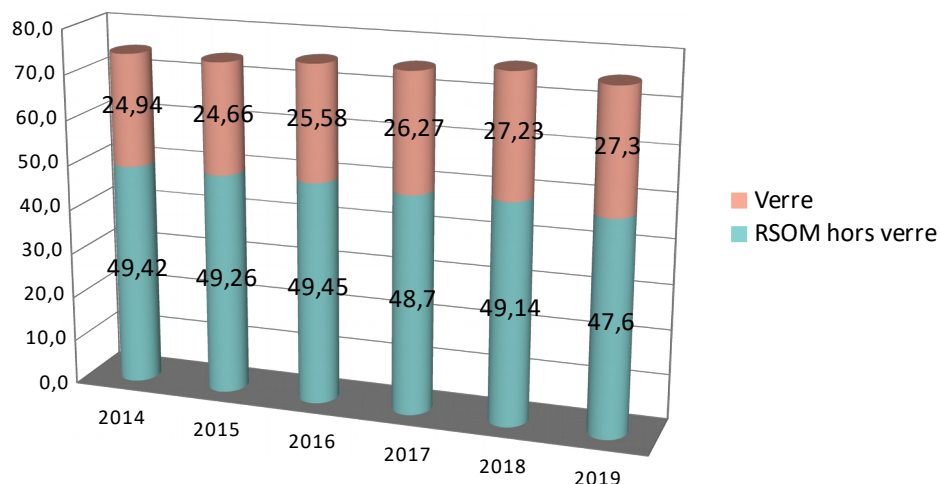
La collecte sélective



Ce sont les déchets collectés sélectivement en porte à porte, en point de regroupement, en apport volontaire, ou en déchèterie :

- verre
- journaux/magazines
- emballages

Evolution de la quantité de recyclables collectée en kg/hab/an



Tonnages collectés	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Evolution 2018/2019
Emballage et JM en mélange	2710,7	2695,36	2749,400	2730,360	2745,220	2660,060	-3,10%
Emballages	11,5	13,35					
Jm + Gm	177,16	181,235	171,395	171,940	190,660	190,380	-0,15%
RSOM hors verre	2899,36	2889,945	2920,795	2902,3	2935,880	2850,440	-2,91%
Verre	1463,35	1446,855	1510,882	1565,820	1626,800	1635,039	0,51%
Total recyclables	4362,71	4336,8	4431,677	4468,12	4562,68	4485,479	0,82%
Années	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Evolution 2018/2019
RSOM hors verre	49,4	49,3	49,5	48,7	49,1	47,6	-3,14%
Verre	24,9	24,7	25,6	26,3	27,2	27,3	3,64%
Total recyclables	74,36	73,92	75,04	75,0	76,4	74,9	1,86%

Les autres collectes (hors déchèterie)



La collecte textile

Elle est réalisée par Emmaüs 43 et AVI 43 avec **44 colonnes** mises en place par le Relais 48.
468 Tonnes ont été collectées en 2019
 soit 7,8 kg/hab/an

La collecte carton des entreprises

Une collecte des cartons est organisée gratuitement auprès des commerçants du Puy en Velay et des communes alentours (Chadrac, Aiguilhe, Brives-Charensac, Espaly et Vals). Cette collecte est réalisée en régie par la CAPEV et a lieu 2 fois par semaine, les mercredi et vendredi.



Collecte cartons des entreprises	2014	2015	2016	2017	2018	2019
	282,8	282,70	267,40	280,96	252,46	267,94

La collecte des DASRI



Les DASRI sont les **piquants-coupants-tranchants**, tels que les seringues, les aiguilles ou les lancettes, utilisés dans le cadre de soins. Ces déchets médicaux présentent un risque important d'infection et de contamination pour les usagers et le personnel chargé de la collecte, du tri et du traitement des déchets. Toutes les personnes en auto traitement sont concernées.

Les boîtes spécifiques pour la collecte des DASRI sont disponibles dans les pharmacies. Ces boîtes disposent d'un double système de fermeture. Les boîtes pleines doivent être portées dans les trois mois maximum dans l'une des déchèteries de l'agglomération.

En 2019, **232 kg** ont été collectés en déchèteries.

La collecte des déchets verts

La Capev prend en charge le traitement des déchets verts des communes.

Déchets verts communes	2014	2015	2016	2017	2018	2019
	1256,62	873,82	1028,04	906,90	1204,58	942,02
		30,5 %	23,8 %	-11,8 %	32,8 %	-21,8 %

La diminution des tonnages de déchets verts s'explique par un important épisode caniculaire au cours de l'été 2019.

Les déchèteries



Déchèterie de Polignac
ZA de Bleu
43000 Polignac
Tél : 04.71.02.63.56



Déchèterie de Sanssac
ZA de Fataïre
43320 Sanssac
Tél : 04.71.08.06.84



Déchèterie du Puy-en-Velay
Lieu Dit "La Pépinière"
43000 Le Puy-en-Velay
Tél : 04.71.09.54.23



Déchèterie de Saint-Germain-Laprade
ZI de Bombes
43700 St-Germain-Laprade
Tél : 04.71.03.55.00



136 102 entrées

Soit 7% de moins qu'en 2018 (146 475 entrées)

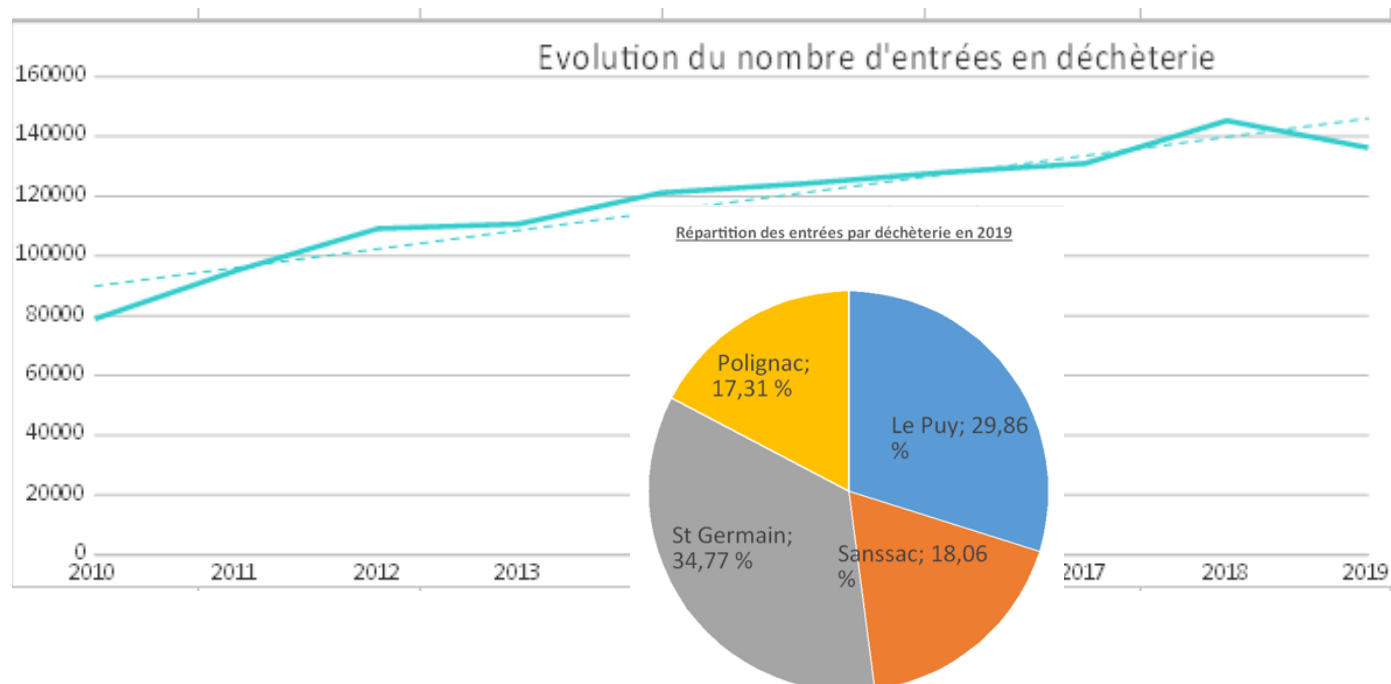
La Communauté d'Agglomération dispose de 4 déchèteries ouvertes du lundi au samedi de 9h à 12h et de 14h à 17h (sauf le dimanche après-midi).

Pour les particuliers : L'accès est gratuit pour les particuliers résidant sur le territoire de l'agglomération, sur présentation d'un justificatif de domicile (facture EDF, facture d'eau,...de l'année en cours).

Pour les professionnels : uniquement du lundi au vendredi.

Les tarifs d'accès des professionnels en déchèterie sont fixés par délibération du conseil communautaire et concernent les dépôts suivants : encombrants, gravats, bois et déchets verts. La gratuité s'applique pour les dépôts tels que les lampes, les métaux, les cartons, les piles, les cartouches d'encre, les bouteilles plastiques, le verre, les briques alimentaires et le papier. Les dépôts suivants ne sont pas autorisés : DIS, batteries et huiles de vidange et bouteilles de gaz.

Evolution et répartition des entrées en déchèteries



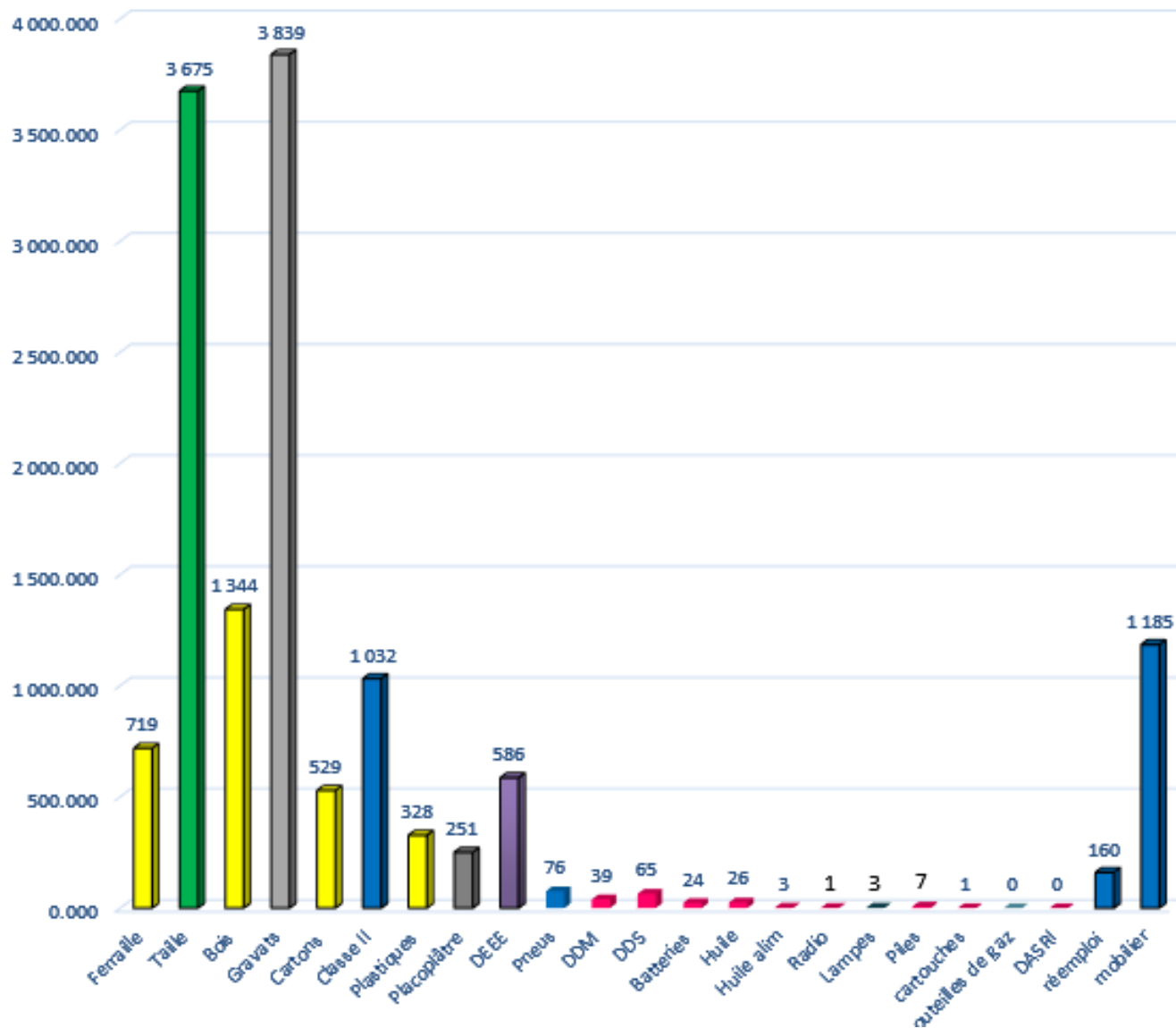
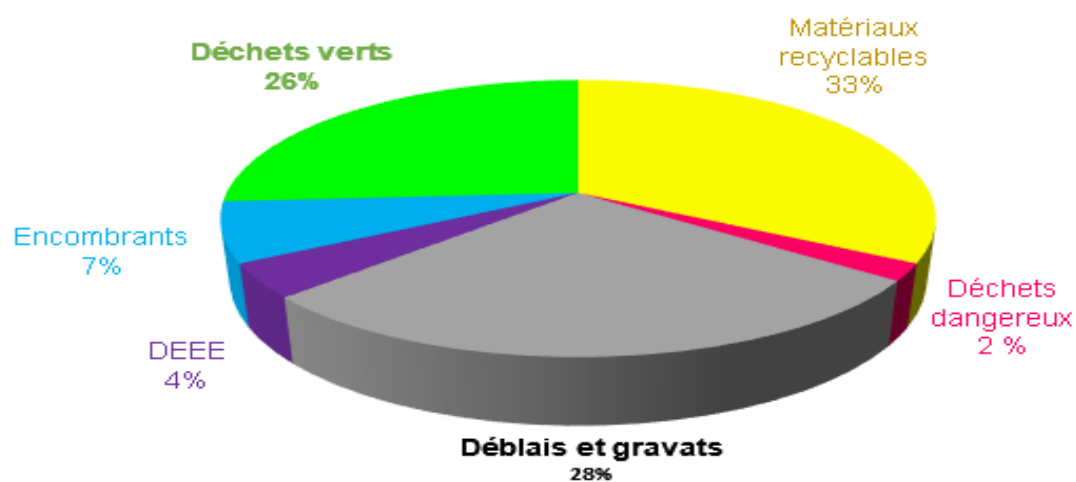
	Quantités avec les tonnages du Sictom Emblavez Meygal intégrés avec les tonnages CAPEV					
Flux collectés (t)	2015	2016	2017	2018	2019	Evolution 2019/2018
Ferraille	709.980	749.660	698.940	688.630	719.060	4.42 %
Taille	3 651.840	3 702.300	3 539.130	4 321.080	3 675.400	-14.94 %
Bois	1 569.440	1 520.080	1 385.880	1 420.830	1 343.760	-5.42 %
Gravats	5 339.080	4 173.960	3 921.980	3 886.640	3 839.270	-1.22 %
Cartons	453.000	451.620	445.280	492.430	528.870	7.40 %
Classe II	845.766	920.280	923.140	941.660	1 031.740	9.57 %
Plastiques	307.681	294.452	307.405	315.690	327.640	3.79 %
Placoplâtre	246.500	240.260	265.500	275.360	250.620	-8.98 %
DEEE	525.008	571.130	571.534	576.018	586.135	1.76 %
Pneus	71.002	69.384	64.679	67.516	75.740	12.18 %
DDM	22.048	25.100	42.708	35.680	39.433	10.52 %
DDS	70.145	49.648	52.480	59.006	64.793	9.81 %
Batteries	24.115	24.056	24.037	20.638	23.665	14.67 %
Huile	27.461	13.658	22.320	24.795	26.055	5.08 %
Huile alim.	2.442	2.677	2.108	3.122	2.725	-12.72 %
Radio	0.808	0.928	0.758	0.797	0.928	16.44 %
Lampes	1.399	1.917	2.266	1.842	2.541	37.95 %
Piles	7.105	5.428	4.993	4.868	7.071	45.25 %
cartouches	0.883	0.808	0.976	0.876	0.738	-15.75 %
bouteilles de gaz	9.115	10.723	14.338	6.127	0.000	-100.00 %
DASRI	0.313	0.306	0.263	0.203	0.232	14.29 %
réemploi	121.800	154.062	149.515	155.166	160.146	3.21 %
mobilier	273.220	382.240	752.620	916.140	1 185.090	29.36 %
Total	14 280 151	13 364 677	13 192 850	14 215 114	13 891 652	-2.28 %

Les quantités collectées en 2019 sur les déchèteries ont légèrement diminué par rapport à 2018.

Il est constaté :

- une baisse notable de l'apport de déchets verts en lien avec des conditions climatiques particulières de l'été 2019.
- une évolution importante du mobilier par rapport à 2018, s'expliquant par la mise en place de la benne ECO MOBILIER en octobre 2018 sur la déchèterie de Polignac.
- une nette progression de la collecte des lampes et des piles par rapport aux années précédentes.

Répartition des tonnages collectés en déchèteries



LE TRAITEMENT

Les ordures ménagères résiduelles

Les Ordures Ménagères Résiduelles peuvent être traitées en usine d'incinération pour valorisation énergétique, en installation de tri-compostage pour séparer la fraction valorisable des OMR ou en installation de stockage des déchets ultimes pour stockage.

Depuis 2013, la Capev a confié la prestation de traitement des OMR à la société Altriom situé à Polignac (43). L'installation a une capacité de traitement annuelle de 40 000 T d'OMR et 10 000 T de DIB.



Les transferts sont réalisés en régie.

Ainsi en 2019, ce sont 11 326 tonnes qui ont été traitées par Altriom. La répartition de ces déchets par mode de traitement est la suivante :

- Recyclables : 813,16 T
- Compost: 2541,134 T
- Valorisation énergétique CSR : 695,41 T
- Incinération: 7,10 T
- Stockage ISDND (*Installation de stockage de déchet non dangereux*) : 5620,89 T
- Stockage ISDI (*Installation de stockage de déchets inertes*): 1028,76 T

La collecte sélective

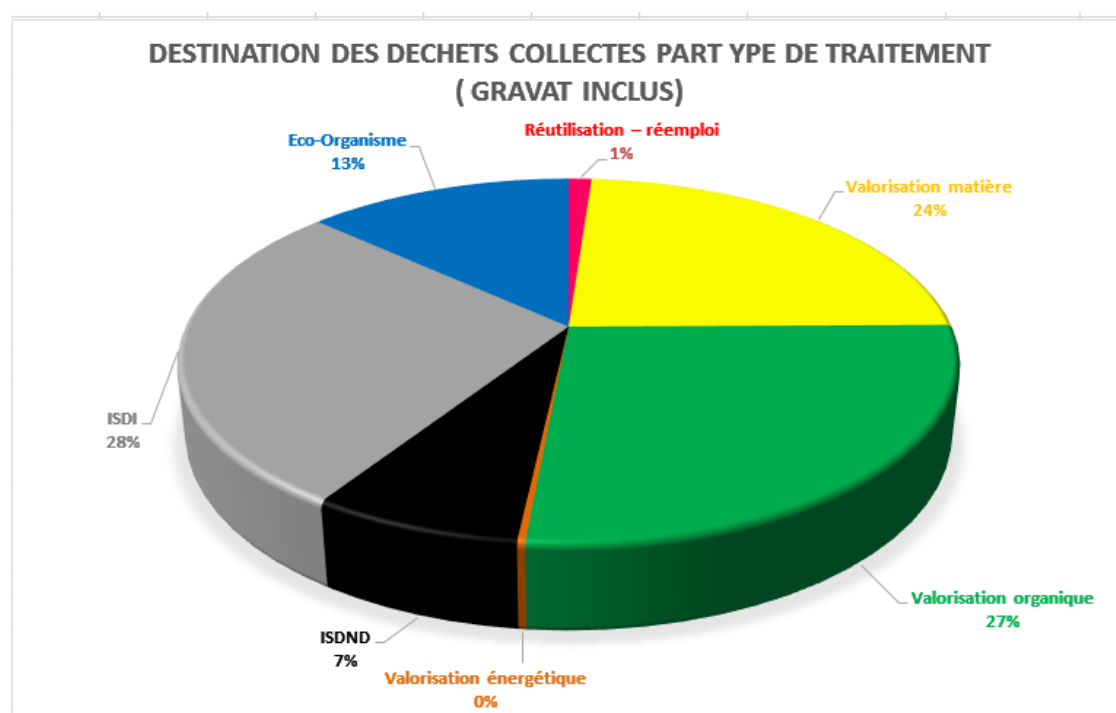
La société SRVV a en charge **le tri des déchets recyclables collectés en porte à porte et en point de regroupement**. Le centre de tri se situe sur la zone de Bleu commune de Polignac. La capacité de traitement annuelle de cette unité est de 5.200 t/an. Le % de refus moyen dans le centre de tri est de 14,57 %. Ces refus sont dirigés sur l'unité Altriom.

Le verre collecté par SOLOVER est repris par VERRALIA et traité par SIBELCO dont le centre de traitement est situé à Andrézieux Bouthéon dans la Loire. Il sera broyé puis refondu afin de fabriquer de nouveaux produits en verre.

Déchets entrants dans le centre de tri	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Evolution 2018/2019
RSOM hors verre	2900.265	2889.945	2920.795	2902.300	2935.880	2850.440	-2.91%
verre	1463.350	1446.855	1510.882	1565.820	1626.800	1635.039	0.51%
Total	4363.615	4336.800	4431.677	4468.120	4562.680	4485.479	-1.69%
Déchets sortants (livrés aux repreneurs)	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Evolution 2018/2019
Bouteilles Plastiques	185.870	146.670	164.160	143.560	175.350	163.460	-6.78%
Brique	36.298	49.808	50.261	27.986	34.620	26.916	-22.25%
Aluminium	3.660	4.640	3.260	3.910	6.020	6.225	3.41%
Acier	53.760	79.880	56.160	82.320	55.120	96.780	75.58%
Carton/papier	338.100	358.380	386.990	364.040	388.170	375.637	-3.23%
Journaux/ Magazines + GM	1665.390	1726.155	1900.563	1675.077	1646.570	1605.759	-2.48%
Refus	443.684	461.019	442.929	443.873	524.640	469.773	-10.46%

La variabilité des tonnages annuels reçus par les repreneurs s'explique par les différences de livraison d'une année à l'autre. La forte production constatée pour les aciers provient d'un départ supplémentaire auprès du repreneur. Il en est de même pour la baisse sur les briques alimentaires, où nous avons eu moins de livraison cette année.

Les déchets des déchèteries



En 2019,

- 65% des déchets entrants sont valorisés dont 13% pris en charge par des éco-organismes : OCAD3E pour les Déchets d'Equipement Electrique et Electronique, Eco-DDS pour les Déchets Dangereux des Ménages (DDM), et Eco-mobilier, pour les Déchets d'Eléments d'Ameublement (DEA)
- 28% des apports sont des gravats ;
- 7 % sont des sont enfouis.

Les autres déchets (hors déchèterie)

Type de collecte spécifique	Quantités collectées 2019	Traitement	Localisation de l'installation	Gestionnaire
Déchets verts	942.02	Valorisation organique	POLIGNAC	SRVV
Cartons des entreprises	267.94	Recyclage matière	POLIGNAC	SRVV

Comme pour les apports de déchets verts en déchèterie, les déchets verts apportés par les services municipaux ont diminués suite à un épisode caniculaire à l'été 2019.

LA PREVENTION DES DECHETS

Les solutions de réduction des déchets à savoir le compostage, les ateliers zéro-déchets, le réemploi, portent leurs fruits. **En 1 an**, la quantité de déchets par habitant **a diminué de 13 kg** !



La semaine nationale du compostage du 30 Mars au 6 Avril 2019 : Développer le compostage pour tous et sous toutes ses formes !

Une nouvelle fois le Service Collecte et Traitement des Déchets a participé à la quinzaine du compostage de proximité. Les portes ouvertes du service, les ateliers lombricompostage mais aussi le compost'tour ont rencontré un vif succès.

Le compostage c'est aussi des actions toute l'année

Le Service Collecte et Traitement des Déchets, développe le compostage de proximité en faisant découvrir cette démarche et en facilitant la mise en œuvre, grâce aux compétences d'un agent de service, désormais d'un maître composteur. De nombreux projets ont vu le jour en 2019:

- La mise en place en Juillet d'un site de compostage de quartier et un composteur d'école sur la commune d'Aiguilhe.
- Des ateliers compostage et l'installation d'un composteur en partenariat avec la MPT de Chadrac.
- L'installation d'un site de compostage au Pôle enfance jeunesse de Chadrac afin de détourner près de 3 tonnes par an.
- De nombreuses co-propriétés ont également fait le choix de composter leurs déchets organiques.



La lombricomposture : étonna voir étonna. 6/ avril

La semaine européenne de réduction des déchets du 16 au 25 Novembre 2019
Objectif : Faciliter la réduction au quotidien!

Ateliers fabrication produits ménagers « zéro déchets »



Deux ateliers préparation de produits ménagers afin de réduire les emballages se sont déroulés dans la boutique « La droguerie du Pèlerin » et au Centre Culturel de Saint Germain Laprade les 18 et 20 Novembre. Le succès a été au rendez vous puisque 25 personnes ont participé à ces ateliers.



**Atelier Produits
Cosmétiques Zéro Déchets**

Quinze personnes ont pu réaliser un gommage avec du marc de café et du sucre ainsi qu'une barre de massage à base d'huiles végétales et tout ceci avec **ZERO DECHETS !**



Conférence : Esprit critique et développement durable : croire ou savoir

Cette conférence passionnante, animée par Philippe Bouchard, maître de conférence à l'UFR de Biologie de l'Université Clermont Auvergne a réuni 30 personnes autour des enjeux sanitaires et environnementaux des emballages.



**Le meilleur déchet
est celui que l'on ne produit pas...**



En 2019
56 600 gobelets prêtés lors de 183 manifestations
116 composteurs individuels et
19 lombricomposteurs vendus,
25 animations dans les Mairies, MPT, collèges....



Notre mission coup de cœur

Zoom sur la mise en place du composteur de quartier à Aiguilhe



120 logements, 40 participants, 3 Tonnes de déchets détournées

Le service accompagne les habitants volontaires pour leur projet de compostage en réalisant une étude de faisabilité et en fournissant sous conditions les composteurs :

- Des référents doivent gérer de façon perenne le site de compostage
- S'assurer que ce dernier bénéficie d'une réserve de matières structurantes (broyat de bois)

Un accompagnement régulier est réalisé par le service CTD pendant au moins une année jusqu'au premier retrait de compost. Le projet est alors abouti lorsque les habitants sont autonomes dans la gestion du site.

C'est ainsi qu'à vu le jour, en juillet 2019 un site de compostage dans les jardins communaux de la Coustette dans le bourg d'Aiguilhe. L'école, à proximité a également bénéficié de l'installation d'un composteur dans la même période.

Le premier compost issu du site devrait être distribué aux habitants début avril lors d'une rencontre conviviale. A noter qu'au delà de la réduction du volume de déchets à traiter ces actions sont génératrices de lien social, favorisent l'économie circulaire et limitent les émissions de CO2 dues aux transports des déchets.

Composter, on a tous à y gagner !

LES INDICATEURS FINANCIERS

Les données financières du coût de la gestion des déchets sont traitées au regard de la méthode nationale Comptacoût mis en place par l'ADEME.

En 2017, l'agglomération du Puy est passée de 59 500 hab à 82 500 hab et en 2018 à 82 900. Le service collecte et traitement des déchets est assuré pour les 21 937 nouveaux habitants par 2 SICTOM auxquels la Communauté d'agglomération adhère et pour 364 habitants par une Communauté de Communes. La CA verse une contribution à chaque SICTOM (Monts du Forez et Emblavez Meygal) et à la Communauté de Communes des Rives du Haut Allier : le montant global est de 2 354 590 € dont une partie est assujettie à la TVA et l'autre non.

Les dépenses et recettes étudiées ci-dessous correspondent au service réalisé pour les 28 communes de l'ancienne agglomération.

1 – Des dépenses maîtrisées

Le montant annuel des dépenses d'élimination des déchets (collecte et traitement) comprend l'ensemble des dépenses directes de fonctionnement (marché de prestations de services, fournitures diverses, études...), les dépenses de personnel communautaire directement affecté à la collecte des déchets, ainsi qu'une partie des frais de structure (entretien des bâtiments, amortissements...).

En 2019, les dépenses globales de gestion des déchets se sont élevées à 5 601 615 €, semblables à celles de 2018, avec des variations impactant principalement les charges de communication et les charges relatives à la précollecte et à la collecte.

Charges en €	2019	2018	Evolution 2018/2019
Charges Fonctionnelles	384 953	383 162	0,47%
Charges de structure	344 530	350 941	-1,83%
Communication	40 422	32 221	25,45%
Charges Techniques	4 863 972	4 945 122	-1,64%
Prévention	144 263	147 190	-1,99%
Précollecte/Collecte	2 346 072	2 420 481	-3,07%
Transfert / Transport	217 041	217 873	-0,38%
Traitement	2 156 596	2 159 578	-0,14%
Total charges €HT	5 248 925	5 328 284	-1,49%
TVA acquittée	352 690	367 841	-4,12%
Total charges €TTC	5 601 615	5 696 124	-1,66%

Charges de structure : les charges sont sensiblement équivalentes à celles de 2018. Il est noté cependant des frais de télécommunications désormais affectés au service.

Communication : regroupe principalement les dépenses de communication à destination des usagers et de l'activité des ambassadeurs du tri et de la prévention. Leur mission représente plus de 95% des dépenses de ce poste. La hausse provient essentiellement d'édition de documents de communication (création d'un logo spécifique au service, dépliant colonnes enterrées,...)

Prévention : actions en faveur de la prévention et de la réduction des déchets. Ces dépenses sont principalement des charges de personnel, d'acquisition de composteurs et lombricomposteurs, de développement de la communication et d'animations sur le compostage et la réduction des déchets. Elles sont sensiblement identiques à celles de 2018.

Pré-collecte : regroupe les dépenses concernant la gestion des contenants, que ce soit les bacs ou les colonnes à verre et désormais les colonnes enterrées.

Collecte : regroupe l'ensemble des activités de collecte des déchets : collecte en porte à porte et en point de regroupement, en déchèterie...

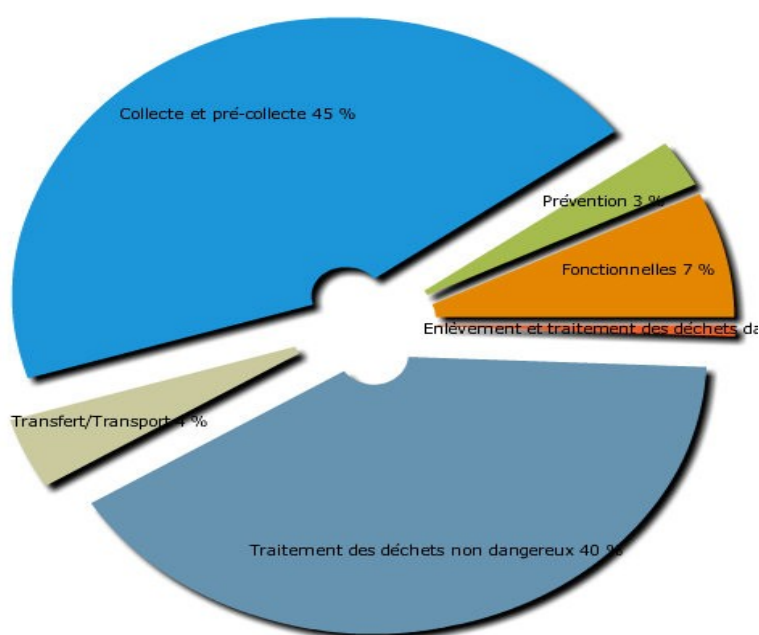
La baisse des dépenses précollecte-collecte, sont principalement dues à une diminution importante des amortissements : bacs de collecte et véhicule de service pour la précollecte (-50 000 €), et 2 bennes de collecte (-100 000 €)

Transfert-transport : regroupe les dépenses relatives au transfert et au transport des déchets au lieu de traitement, pour les déchets des déchèteries.

Traitement : regroupe l'activité d'Altriom, du centre de tri, et la valorisation ou le stockage des déchets de déchèteries.

Les investissements : sont intégrés via un calcul d'amortissement dans le coût complet. Les durées d'amortissement retenues sont celles préconisées par l'ADEME. En 2019, les amortissements ont été principalement liés à l'acquisition de bacs, de colonnes à verre et du démarrage de l'opération des colonnes enterrées et des travaux de rénovation et de signalétique des déchèteries, et à des mises aux normes de sécurité et d'incendie..

Les charges de précollecte/collecte et de traitement sont prépondérantes avec respectivement un poids d'environ 45% et 40% dans le total des charges.



2 - Des recettes en baisse

Le service est principalement financé par la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour un montant de 6 934 470,86 € en 2019, mais également par le produit des services et des soutiens.

Les recettes 2019 s'élèvent à 1 028 300 € et se partagent en :

- **Recettes industrielles** (vente de matériaux recyclables, prestations à des tiers, pénalités marchés, vente de composteurs...) pour 32 %. Ces recettes proviennent exclusivement de l'activité de traitement des déchets .

Ces recettes sont en baisse d'environ 75 000 € par rapport à 2018 et cela concerne notamment les papiers et le cartons. En effet, l'économie du recyclage a été profondément bouleversée notamment suite à la fermeture du marché chinois et la saturation du marché asiatique. En 2019, le marché européen étant excédentaire, on assiste à un effondrement des cours et une baisse importante des prix de rachat.

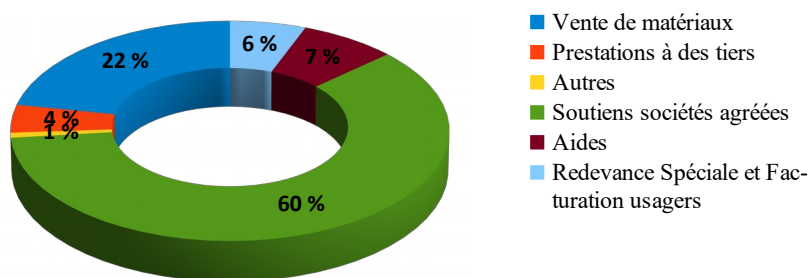
- **Soutiens et aides versés par les éco-organismes** (CITEO Emballages et Papiers, , Eco-mobilier, OCAD3E ;..) pour 60 %. Cette part est en baisse d'environ de 43 000 € par rapport à 2018.

—

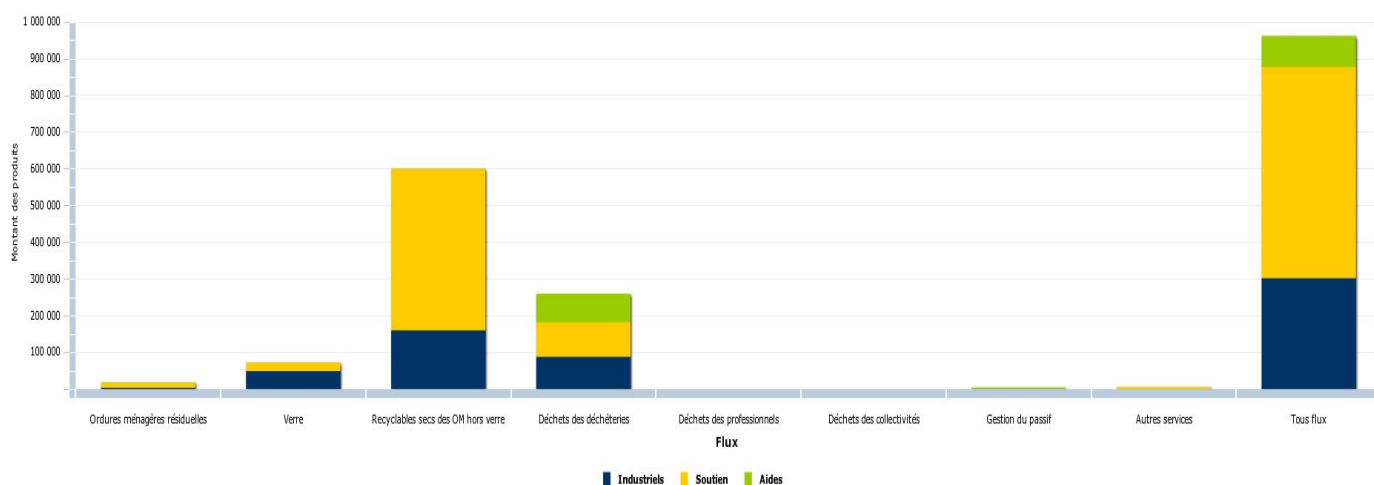
–**Autres produits** : reprise des subventions des amortissement extra comptables, redevance spéciale,...

Les soutiens représentent la moitié des produits de la gestion globale, les ventes environ un tiers.

Produits 2019 (hors TEOM)



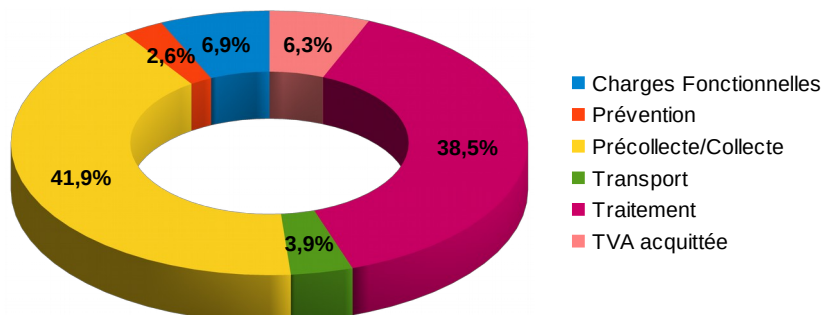
Les résultats financiers cachent des disparités importantes entre les différents flux de déchets. Ces variations s'expliquent essentiellement par des niveaux de soutiens et de recettes industrielles variables en fonction du type de déchets. Les flux des recyclables, des déchèteries et du verre sont ceux qui bénéficient le plus de soutiens et de recettes industrielles.



3° - Bilan financier : le coût du service

► Poids de chaque flux dans le coût du service

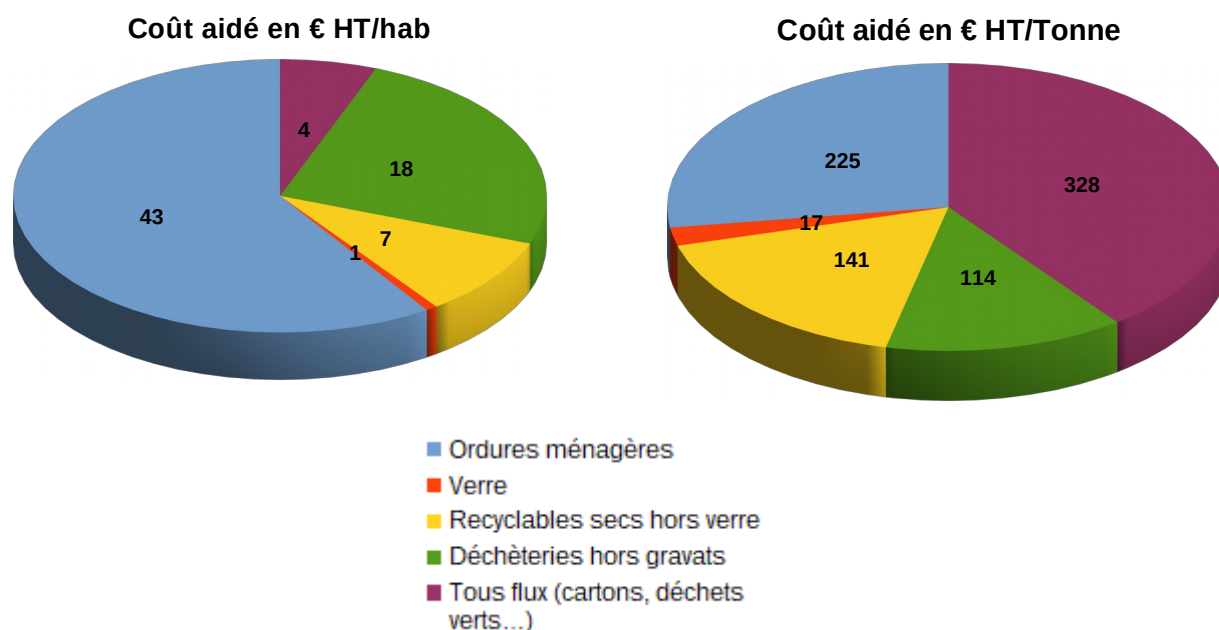
Charges 2019



Le coût aidé (hors TVA) est l'ensemble des charges de gestion des déchets desquelles sont déduites les ventes de matériaux et d'énergie, les soutiens des écoorganismes et les aides diverses.

Près de 90 % des coûts de gestion des déchets concernent les ordures ménagères résiduelles, les recyclables secs hors verre et les déchets des déchèteries. Le flux Omr est le plus impactant économiquement.

► **Un service public dans la fourchette basse des coûts par habitants recensés**



Les coûts des OMR et de la collecte sélective (par habitant et par tonne) se situent dans la fourchette du référentiel national. Les coûts du verre et des déchèteries sont inférieurs à la fourchette, car les quantités sont plus faibles que la moyenne.

Il apparaît que les intérêts du tri sont nombreux. Que ce soit pour l'environnement, pour l'avenir, ou pour le budget, il y a toujours une bonne raison de trier les déchets. Les coûts aidés des recyclables, verre et déchèteries, que ce soit en € HT par habitant ou en €HT par tonne, représentent seulement près de la moitié du coût des ordures ménagères classiques. Ainsi, un déchet trié et orienté vers la bonne filière de tri, coûte moins cher, qu'un déchet mis dans les ordures ménagères.

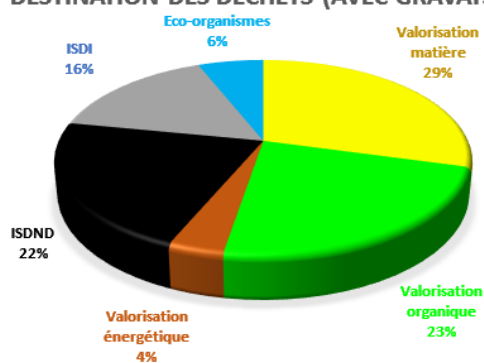
BILAN ET SYNOPTIQUE DES FLUX

Type de collecte	Quantité collectée (t)	Production (kg/hab)	Evolution 2018/2019
OMR	11 326.83	189.14	-2.44%
Collecte sélective	2 850.44	47.60	-2.91%
Verre	1 635.04	27.30	0.51%
Total OMA	15 812.31	264.04	-2.23%
Déchèterie (hors gravats)	10 052.38	167.86	-2.68%
Gravats	3 839.27	64.11	-1.22%
Textiles	468.44	7.82	27.99%
Total Déchets Ménagers et Assimilés (DMA)	30 172.40	503.83	-1.89%
Cartons des professionnel	267.94	4.47	6.13%
Déchets verts des communes	942.02	15.73	-21.80%
Total	31 382.36	524.04	-2.57%

La Communauté d'agglomération a pris en charge 31 382 tonnes de déchets ménagers et assimilés

Le taux de valorisation matière et organique et énergétique est de 54,3% (hors gravats).

DESTINATION DES DÉCHETS (AVEC GRAVATS)



DESTINATION DES DÉCHETS (SANS GRAVATS)



- Le recyclage matière provient des matériaux recyclables, et des matériaux apportés en déchèteries (ferraille, bois, cartons,)
- La valorisation organique provient des déchets verts collectés en déchèteries, et des déchets végétaux des communes
- La valorisation énergétique provient essentiellement de l'incinération des OMR et des déchets ménagers spécifiques des ménages.

Le tri volontaire (déchèteries, bacs jaunes, colonnes à verre, colonne textiles) a permis au total de trier et de valoriser 46,2 % des déchets ménagers produits.

SYNOPTIC DES FLUX 2019

